



## N° 156 Audit de gestion sur les grands projets d'aménagement du territoire de la commune de Confignon

rapport publié le 13 décembre 2019

No 156 Gestion des grands projets d'aménagement du territoire de la commune de Confignon			
Recommandations proposées	6	Ouvert	-
		Fermé	6
		Refusé	-

Les six recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées,

Au 31 décembre 2025, toutes les recommandations sont fermées, dont trois durant la période sous revue.

Le grand projet des Cherpines est une préoccupation importante pour le Conseil administratif de Confignon et ses habitants. Ces derniers ont refusé en votation le 8 mars 2026 le plan localisé de quartier d'ensemble. Au cœur des débats, le financement des infrastructures publiques prévues dans ce quartier, tant les équipements publics obligatoires (groupe scolaire, routes, etc.) que les infrastructures culturelles et sportives. Les différentes prévisions financières (recommandation 4), effectuées avec l'aide d'experts externes et en collaboration avec le Canton, montrent que la commune n'aura pas les moyens de financer l'ensemble de ces équipements. La commune multiplie les contacts avec l'État, l'Association des communes genevoises, la commune de Plan-les-Ouates et des fondations afin de trouver des solutions de financement (recommandations 5 et 6). Il est notamment prévu que la commune de Plan-les-Ouates prenne à sa charge les coûts de construction du centre sportif et culturel (« pièce D »). Le Département du territoire envisage à moyen terme de soutenir financièrement le développement du quartier par le biais d'un projet de loi. L'objet et le montant à financer ne sont pas encore déterminés ; cela pourrait être le futur groupe scolaire de Confignon ou un autre objet.

Ainsi les enjeux et les difficultés du projet, dont l'impossibilité pour la commune de Confignon de financer seule les infrastructures, sont connus par les parties prenantes et des discussions sont en cours pour permettre la réalisation de ce quartier. Cependant, la Cour insiste sur le fait que les acteurs

doivent travailler ensemble à la concrétisation de ce projet. Il s'agit d'un des plus grands projets de construction sur le territoire genevois, avec 3'700 logements et 2'500 emplois, projet à l'initiative du Canton, et à cheval sur les communes de Confignon et de Plan-les-Ouates. Un projet d'une telle envergure nécessite de rechercher des solutions innovantes pour garantir le financement des équipements publics et la réussite de ce quartier.

Pour ces raisons, la Cour a décidé de fermer au 31 décembre 2025 le suivi des trois dernières recommandations et de clôturer ainsi le suivi du rapport N° 156.

No 156 Gestion des grands projets d'aménagement du territoire de la commune de Confignon					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
156-R1	Définir une stratégie complète pour l'écoParc et la communiquer.	Significatif	Conseil administratif	<del>31.05.2020</del> <del>31.05.2022</del> <del>31.12.2023</del> report 31.12.2024	Fermé
156-R2	Prévoir une suppléance au poste de responsable du pôle aménagement et durabilité.	Majeur	Conseil administratif	31.03.2020	Fermé
156-R3	Anticiper les besoins futurs de l'administration pour la réalisation des quartiers.	Modéré	Conseil administratif	<del>31.12.2020</del> report 31.12.2022	Fermé
156-R4	Affiner les prévisions financières.	Significatif	Conseil administratif	<del>31.12.2021</del> <del>31.12.2023</del> <del>31.12.2024</del> report 31.12.2025	Fermé
156-R5	Mutualiser les coûts des infrastructures sportives et culturelles avec d'autres communes.	Significatif	Conseil administratif	<del>31.12.2021</del> <del>31.12.2023</del> <del>31.12.2024</del> report 31.12.2025	Fermé
156-R6	Profiter des synergies possibles avec d'autres communes dans les coûts de fonctionnement.	Significatif	Conseil administratif	<del>31.12.2021</del> <del>31.12.2023</del> <del>31.12.2024</del> report 31.12.2025	Fermé